



Les associations de parents d'élèves **PEEP** et **FCPE** du lycée Faidherbe vous souhaitent la bienvenue !

Contrairement au collège, l'établissement ne prête plus les manuels scolaires et ce sont les associations de parents qui se chargent de leur mise à disposition lors de la **BAL**, Bourse Aux Livres.

Pour pouvoir en bénéficier, il est donc indispensable d'adhérer à l'une ou l'autre des 2 associations présentes au lycée.

La PEEP et la FCPE vous proposent de vous distribuer l'ensemble des manuels scolaires moyennant une contribution de 50€.

Marche à suivre :

1° Choisir l'une ou l'autre des 2 associations et imprimer le bulletin d'adhésion. Pour les familles qui ne peuvent imprimer, vous aurez la possibilité d'obtenir votre bulletin d'adhésion le jour de l'inscription auprès de nos associations.

2° Renseigner le bulletin d'adhésion de l'association que vous avez choisie.

3° Le jour de l'inscription, ramener 3 chèques respectivement de 10 € (adhésion à l'association de votre choix), de 50 € (mise à disposition des manuels) et 100 € (chèque de compensation pour la non restitution ou détérioration des manuels).

Le chèque de compensation de 100€ ne sera pas encaissé et vous sera restitué en fin d'année scolaire lors du retour des manuels empruntés.

4° Retirer les manuels auprès des associations de parents. Nous vous contacterons par mail ou téléphone pour vous avertir du planning de retrait des manuels.

Les dates des bourses aux livres :

Restitution des livres de seconde et distribution des livres de 1ère :

- Vendredi 25 Juin de 9h à 12h et de 13h30 à 17h au bâtiment S, salle 022

Restitution des livres de 1ère et distribution de ceux de Terminale :

- Vendredi 18 Juin de 9h à 12h et de 13h30 à 17h au bâtiment S, salle 022

Nous vous rappelons que les manuels sont fragiles et utilisés durant plusieurs années, il faut donc en prendre soin et penser à les recouvrir afin de ne pas être facturé en fin d'année scolaire.

Pour la PEEP

Frédérique AÏSSA

Pour la FCPE

Cédric DUMOULIN

Pour toute information complémentaire, vous pouvez nous contacter par mail :

peep.faidherbe.asso@gmail.com

fcpe.faidherbe@gmail.com

Qu'est-ce que la Carte Génération #HDF

Gratuite, la carte Génération #HDF ressemble à une carte bancaire. Elle est nominative et personnalisée par une photo de l'élève. Elle contient une aide financière permettant aux lycéens boursiers ou non d'acheter une partie du matériel scolaire.

La subvention est de

- 100 € la première année
- 55 € les années suivantes

La carte est éditée une fois et reste valable pendant toute la durée de leur scolarité au lycée. Elle sera rechargée chaque année. Le montant des aides accordées devra intégralement être utilisé chez les commerçants ou les associations partenaires de la Région, avant le 30 avril qui suit la rentrée scolaire. Il n'y a pas de report du solde sur l'année suivante.

Vous entrez en Seconde ? Ou vous n'en avez pas fait la demande l'an dernier ?

La carte pourra être commandée en ligne sur le site <http://generation.hautsdefrance.fr/> fin juin. Après validation de la demande par l'établissement scolaire, la carte sera envoyée à domicile dans un délai de deux à trois semaines.

Le lycée fermant à partir de mi-juillet, toute commande après le 10 juillet risque de n'être validée que la dernière semaine d'août, date de réouverture de l'établissement, ce qui retardera d'autant la réception de la carte au domicile du lycéen.

La subvention sera utilisable de la date de réception au 30 avril 2021.

Vous avez déjà une carte ?

Votre carte est à conserver durant toute la durée de la scolarité au lycée. Elle sera rechargée automatiquement, sans intervention de votre part, après validation de l'établissement (à partir de courant juin) et la subvention sera utilisable du 1^{er} juillet 2020 au 30 avril 2021.

Où l'utiliser ?

La carte s'utilise chez les partenaires agréés par la Région Haut de France (liste sur le site).

Vos associations PEEP et FCPE sont partenaires. Vous pouvez donc payer avec la carte l'emprunt des manuels mais pas l'adhésion de 10€.

Vous avez perdu votre carte ?

Vous pouvez déclarer en ligne la perte ou le vol de votre carte. Pour cela, connectez-vous sur votre espace, et cliquez directement sur le lien « Déclarer la perte ou le vol de ma carte » directement sur la page d'accueil de votre espace bénéficiaire. La validation de perte / vol de votre carte entraînera des frais de 5 € prélevés directement sur le montant de la subvention. La nouvelle carte sera expédiée dans un délai d'environ 5 jours à votre domicile.